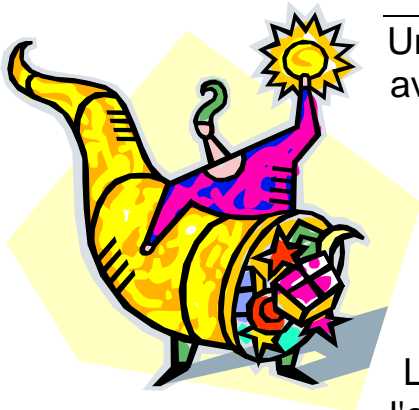


GRATTEZ PLUS... VOUS GAGNEREZ PLUS ? Pas sûr !!

Certaines directions appliquent, à leurs façons, les directives du gouvernement en ce qui concerne les rémunérations variables.

Jugez plutôt l'initiative d'un groupe du Sud de la France :



Un challenge concernant la ligne Pro et ER en partenariat avec ARVAL et BPLG.

Lettre de félicitation du RCPE suite aux résultats et envoi de... **cartes à gratter (comme les morpions du LOTO !)** d'une valeur maxi de... **10 euros !**

Le nombre de cartes envoyées par vendeur est de l'ordre d'une quinzaine, c'est à dire maxi 150 euro mais **en grattant, tout peut être à zéro et donc aucun gain !**

Ensuite faire suivre par enveloppe timbrée les tickets gagnants pour envoi d'un chèque cadeau.

A quand les salaires tirés au sort ? Plutôt gratiné, non ?

Non, non, cela ne se passe pas dans la région du « *Gratin Dauphinois* » !

Au moment où s'ouvrent les négociations salariales, ce type d'initiative fait plutôt penser à du « *poil à gratter !* ».

La Direction en question considère-t-elle les salariés comme des « *Gratte-papier* » ou des « *Gratte-pieds* » ?

Bien entendu, cela nous « *démange* » d'informer le « *gratin* » de la Direction Générale. Il est d'ailleurs, fort à parier, que certains lèveront les yeux au « *gratte-ciel* » !

A suivre... En attendant, continuons de gratter !